

RAPPORT N° 91/3-37  
au Conseil Municipal

OBJET

**BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION  
DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE BOIS-DE-NEFLES**

Le 10 mars 1990, vous avez délibéré sur les modalités de la concertation préalable à la création de la Z.A.C. de Bois-de-Nèfles avec les habitants du quartier.

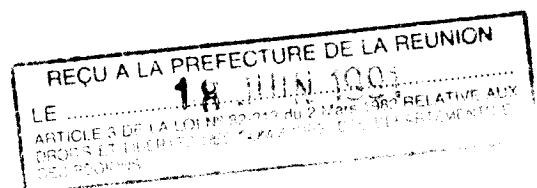
Une exposition de plans avec un montage vidéo a été présentée à la Mairie Annexe, du 2 au 9 février 1991, et pendant la Fête des Ananas.

Un Cahier a été mis à la disposition du public, ainsi qu'une Boîte à Idées.

Dans l'ensemble, les avis émis ont été favorables avec, en exergue, le point particulier du désenclavement du secteur. Ces remarques confortent les objectifs généraux de la Z.A.C. dégagés du diagnostic socio-économique qui avait été réalisé au départ.

Il vous est demandé d'approuver le bilan de cette concertation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/3-37  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 1er juin 1991

OBJET

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION  
DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE BOIS-DE-NEFLES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/3-37 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, Adjoint, présenté au nom de la Commission Urbanisme ;

Sur l'avis de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

Approuve le bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté de Bois-de-Nèfles.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 14 JUIN 1991

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

